

Une déclaration des droits pour protéger la santé des enfants des dangers environnementaux

« Si les chartes des droits ne contiennent aucune garantie que les citoyens doivent être protégés contre les poisons mortels... c'est simplement parce que nos ancêtres, en dépit de leur considérable sagesse et de leur prévoyance, ne pouvaient pas concevoir de tels problèmesⁱ. » [traduction] Rachel Carson

Ce document d'information fournit une esquisse des travaux de l'équipe politique du Collectif pour la santé environnementale des enfants au Nouveau-Brunswick concernant une Déclaration des droits qui garantirait à nos enfants le droit à des environnements salubres dans notre province.

But poursuivi

Réaliser une protection légale pour nos enfants par la préparation et la promotion d'une *Déclaration des droits pour protéger la santé des enfants des dangers environnementaux* et qui :

- Reconnait les vulnérabilités particulières des enfants;
- Protège la santé des enfants des risques environnementaux, et qui
- Fait la promotion d'environnements salubres à l'intérieur comme à l'extérieur qui protègent la santé des enfants et leur croissance.

Ce but sera réalisé par l'entremise de deux mesures législatives : un important texte législatif qui oblige l'état à protéger la santé des enfants des dangers environnementaux et un instrument procédural qui décrirait une structure de gouvernance pour garantir que cette obligation soit respectée.

Fondement

Étant donné que :

- Des impacts importants sur la santé proviennent de l'exposition prénatale ou durant l'enfance aux risques environnementaux (définis comme risques qui affaiblissent, détériorent, ou modifient de quelque façon que ce soit l'environnement et menacent la santé humaine)ⁱⁱ;
- Les impacts sur la santé des expositions aux polluants coûtent au système de soins de santé et à la société des milliards de dollars chaque annéeⁱⁱⁱ;
- Les enfants sont beaucoup plus vulnérables que les adultes aux menaces des risques environnementaux^{iv};
- Les expositions des enfants aux risques environnementaux surviennent à la fois dans des environnements intérieurs et extérieurs, et qu'ils peuvent provenir de l'atmosphère, de l'eau, des sols, de la nourriture et des produits de consommation de masse^v;
- Les impacts des changements climatiques sont maintenant reconnus comme représentant de sérieux dangers pour la santé des enfants^{vi};
- Les instruments de gouvernance environnementale actuels considèrent spécifiquement seulement rarement les enfants^{vii};
- Des stratégies de prévention peuvent protéger les enfants contre les menaces environnementales^{viii}.

Contexte légal et historique

La préparation de cette loi est fondée sur d'importants précédents légaux ainsi que sur les déclarations et les actions prises par des défenseurs des droits des personnes. À l'échelle internationale, la *Déclaration universelle des droits de l'homme* stipulait dès 1948 que : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille...^{ix} ». En 1989, la *Convention des droits des enfants des Nations unies* décrit des droits semblables en ce qui a trait aux enfants et mentionne les dangers de la pollution environnementale. Plus proche de nous, l'article 100 du document *Un Canada digne des enfants*, un plan d'action du Canada pour faire suite à la Session extraordinaire des Nations unies sur les enfants de mai 2002, aborde le rôle des environnements naturels et des bâtiments pour la santé, y inclus l'air qu'ils respirent, l'eau qu'ils boivent, la nourriture qu'ils mangent, les produits qu'ils utilisent et les milieux dans lesquels ils vivent, apprennent et jouent^x.

Malgré tout, il n'existe au Canada aucune disposition constitutionnelle en matière de protection de l'environnement. Comme le précise David Suzuki : « Dans le monde entier, 110 pays bénéficient d'un tel droit, et, dans 181 des 193 pays membres des Nations unies, ce droit est aussi reconnu. Le Canada et les États-Unis font partie des pays dont le cas fait exception^{xi}. » La promotion d'une loi comme celle que nous proposons ici représenterait une étape importante dans la bonne direction pour protéger la santé de tous les Canadiens.

Groupes impliqués

La loi proposée a été rédigée avec la collaboration et l'appui de plusieurs organisations importantes, d'organisations non gouvernementales et personnes, dont le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse du Nouveau-Brunswick, ÉcoJustice Canada, le Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick, l'Association pulmonaire du Nouveau-Brunswick et la "East Coast Environmental Law Association", ainsi que le secrétariat du Réseau environnemental du Nouveau-Brunswick. Le "Centre for Child Honouring" (fondé par Raffi Cavoukian) a fourni les ressources nécessaires pour faire progresser ce projet et monsieur Cavoukian a personnellement fourni son temps pour aider la promotion de cette loi. Parmi les autres partisans, on retrouve les chercheurs canadiens Donald Spady et Colin Soskone, le pédiatre canadien Robin Walker, et le pédiatre américain et défenseur des environnements salubres pour les enfants, Philip Landrigan.

Étapes significatives

- **2008** : L'équipe politique est formée afin d'améliorer les politiques et les lois concernant la santé environnementale des enfants au Nouveau-Brunswick dans le cadre de la *Stratégie d'action* du Collectif pour la santé environnementale des enfants.
- **Mai 2013** : L'équipe politique décide de poursuivre l'initiative de préparer jusqu'à son adoption une Déclaration des droits qui protégerait la santé environnementale des enfants.
- **Été 2013** : Première ébauche d'une Déclaration des droits produite par l'équipe politique en consultation avec le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse du Nouveau-Brunswick et ÉcoJustice.
- **Novembre 2013** : Première lecture publique de l'ébauche de la Déclaration lors d'une rencontre du Collectif pour la santé environnementale des enfants.

- **Automne et hiver 2013** : Recrutement d'autres partenaires et de commanditaires et commentaires à l'égard de l'ébauche de la Déclaration des droits recueillis – en cours.
- **Juin 2014** : Lancement public de la Déclaration des droits, engagement de l'appui public et réactions.
- **Octobre 2014** : La Déclaration des droits atteint les agences gouvernementales appropriées pour sa préparation aux fins de promulgation.

Comment s'impliquer

L'équipe politique travaille actuellement sur la promotion de la Déclaration des droits afin d'encourager les ministères, les partis politiques et la population à se prononcer en faveur de cette loi. L'équipe approche aussi d'autres collaborateurs et bailleurs de fonds afin de poursuivre les travaux.

Si vous avez des suggestions et/ou l'énergie de vous dévouer à notre cause, faites-le-nous savoir!

Façons possibles de contribuer :

- Appuyez officiellement nos travaux;
- Aidez-nous à nous faire connaître dans votre organisation et dans votre réseau;
- Devenez membre de l'équipe politique;
- Fournissez-nous vos commentaires sur l'ébauche de la Déclaration des droits;
- Aimez-nous sur Facebook!

Pour plus de renseignements sur le Collectif sur la santé environnementale des enfants, consultez :

<http://nben.ca/index.php/fr/groupe-en-action/travail-commun/collectif-pour-la-sante-des-enfants-et-de-l-environnement-du-nouveau-brunswick>

Contactez-nous au RENB : (506) 855-4144

ⁱ Rachel CARSON, *Silent Spring*, Boston, Houghton Mifflin Company, 1962, p. 12-13.

ⁱⁱ Équipe politique du Collectif pour la santé environnementale des enfants du N.-B., *A Bill of Rights to Support Children's Health Through Healthier Environments: Draft of the Substantive Legislation*, 2013.

ⁱⁱⁱ Association médicale canadienne, *No Breathing Room: National Illness Costs of Air Pollution*, 2008. Consulté le 7 juin 2016 à l'adresse suivante :

http://www.healthyenvironmentforkids.ca/sites/healthyenvironmentforkids.ca/files/No_Breathing_Room.pdf

^{iv} Partenariat canadien pour la santé des enfants et l'environnement, *Ce qu'il faut savoir sur la santé des enfants et de l'environnement*, 2005, p. 19-23. Consulté le 7 juin 2016 à l'adresse suivante :

<http://www.healthyenvironmentforkids.ca/sites/healthyenvironmentforkids.ca/files/cpche-resources/PrimerFr.pdf>

^v Une collaboration entre : Meilleur départ : Centre de ressources sur la maternité, les nouveau-nés et le développement des jeunes enfants de l'Ontario et le Partenariat canadien pour la santé des enfants et l'environnement, *Ne prenons pas de risque : Stratégies à l'intention des fournisseurs de services en vue de réduire les risques environnementaux avant et pendant la grossesse et durant l'enfance*, 2007. Consulté le 7 juin 2016 à l'adresse suivante : http://www.healthyenvironmentforkids.ca/sites/healthyenvironmentforkids.ca/files/cpche-resources/FRENCH_BSM_Final.pdf

^{vi} U.S. Environmental Protection Agency, *America's Children and the Environment*, 2016, p. 105-108. Consulté le 7 juin 2016 à l'adresse suivante : http://www.epa.gov/ace/pdfs/ACE3_2013.pdf

^{vii} Spady, D., Ries, N., Ladd, B. D., Buka, I., Orsonio-Vargas, A.R., and Soskolne, C. L., *Environmental Law Review. Governance Instruments that Protect Children's Environmental Health: Is enough being done?* Vol.10, 2008, p. 200-217.

^{viii} University of Toronto. G8 Information Centre. *1997 Declaration of the Environment Leaders of the Eight on Children's Environmental Health*, 1997. Consulté le 13 décembre 2012 à l'adresse suivante : <http://www.g7.utoronto.ca/environment/1997miami/children.html>

^{ix} Assemblée générale des Nations Unies, *Déclaration universelle des droits de l'homme*, 1948. Consulté le 19 février 2013 à l'adresse suivante : <http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/index.html>

^x Gouvernement du Canada, *Un Canada digne des enfants : Le plan d'action du Canada suite à la Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants de mai 2002*, 2004, p. 54-55. Consulté le 7 juin 2016 à l'adresse suivante : <http://publications.gc.ca/collections/Collection/SD13-4-2004F.pdf>

^{xi} David SUZUKI, *Au-delà des apparences : la réalité du Canada peut correspondre à son image*, *blogue La science en action*, 2013. Consulté le 7 juin 2016 à l'adresse suivante : <http://www.davidsuzuki.org/fr/blogues/la-science-en-action/2013/12/au-dela-des-apparences-la-realite-du-canada-peut-correspondre-a-son-image/>